N°21 août 2010

caro canne

2€

Le magazine des professionnels de la canne



Coupe mécanique 2010, campagne test

Tereos présente sa stratégie
page 15

Lutter contre les fataques
page 17

cahier technique page 13

Coupeuses : tous les matériels disponibles

NOUVELLE COUPEUSE DE CANNE TRONCONNEE CASE IH A8000

Depuis plus de 20 ans, la société Foucque Matériels commercialise et suit les coupeuses de cannes tronçonnées de la marque CASE IH (ex AUSTOFT). Ce produit a évolué au fil du temps et cette année une deuxième coupeuse du type A8000 sera livrée sur l'île. Le principe de fonctionnement reste relativement identique à l'ancien modèle, A7000. La grande nouveauté de cette machine réside dans l'électronique embarquée ainsi qu'au niveau du poste de conduite. En effet à la conduite de la machine s'effectue grâce à un joystick et non plus avec un volant. Le champ de vision de l'opérateur est très vaste et aucun élément ne se trouve en face de lui. Equipé d'un moteur IVECO CURSOR 9 développant plus de 350 Chevaux/CEE, cette machine est capable d'affronter les conditions de récolte de la canne à la Réunion. Enfin la puissance hydraulique de la machine a été augmentée d'où un meilleur rendement.

Nous vous invitons à nous contacter pour plus d'informations sur cette coupeuse de cannes, nous vous souhaitons une bonne saison 2010.





69 Boulevard du Chaudron, 97490 Saint Clotilde

9 Bis RN1, ZI Rond point du Gol, 97450 Saint Louis

Numéro d'appel unique : 0262 974 974

SOMMAIRE >

Editorial 3

Fiche pratique 4/5

> Conseils de base, conseils de saison

DOSSIER 6/14

> **Coupe mécanique : 2010, campagne test**

> Moins de richesse, plus de tonnage 8
> Pourquoi faut-il livrer des cannes fraîches ? 9
> La question de l'étêtage 10
> Deux chauffeurs témoignent 11
> Questions de sécurité 12
> Expérimentations : moto-coupeuse, tronçonneuse avec caisson 13
> Wii-Cane 14

Actualités 15/20

> Tereos présente sa stratégie 15
> Alain Détappe, directeur agricole de Tereos 16
> L'actualité des usines 17
> Lutter contre les fataques 18/19
> Les enjeux de la Loi de Modernisation Agricole 20

Portrait 21

> De nouveaux collaborateurs au CTICS

Le monde de la canne et du sucre 22

> L'actualité française, européenne et mondiale de la canne et du sucre

CAHIER TECHNIQUE I/VIII

> Coupeuses : tous les matériels disponibles

Caro canne n°21 - Août 2010
Revue de Canne Progrès éditée trois fois par an

Directeur de la publication
Bernard Siegmund - Président de l'ARTAS
Coordinateur Daniel Marion
Rédaction ARTAS - Bernard Grollier - Olivier Soufflet
Conception et réalisation HTC
Photos J.M. Grenier - CEDUS/FLA - CTICS - eRcane - CIRAD
Information et abonnement
ARTAS c/o eRcane - BP 315
40 route Gabriel Macé - 97490 Sainte-Clotilde
Tél. : 0262 28 21 29 - Fax : 0262 29 05 07
Impression Print 2000 - N°ISSN 1764-657X
Tirage 5 000 exemplaires
Diffusion ARDP et Canne Progrès Prix au numéro 2 €
Ont participé à ce numéro
Chambre d'agriculture | eRcane | CIRAD | CPCS
CTICS | Conseil général | DAF | Industriels du Sucre

Le site de la filière canne-sucre www.canne-progres.com

EDITORIAL >

Des machines et des hommes



Ce numéro de Caro Canne est consacré, pour une large part, à la coupe mécanique. La campagne 2010 est en effet marquée par l'entrée en scène des coupeuses «pays», désormais opérationnelles après l'indispensable période d'expérimentation. Plusieurs dizaines de milliers de tonnes de canne seront cette année récoltées avec des machines nées de l'ingéniosité réunionnaise, et ce chiffre est appelé à augmenter au fil des prochaines campagnes.

La mécanisation de la récolte est vitale pour l'avenir, mais comme cela est le cas dans toutes les productions agricoles, elle entraînera des évolutions qu'il sera indispensable de prendre en compte. . .

Les machines ne feront jamais aussi bien que la main de l'homme, mais la qualité du travail obtenu ne dépend pas seulement du modèle de coupeuse... Aux commandes, il y a toujours des hommes, qui découvrent de nouveaux matériels et affinent progressivement leurs gestes de pilotage. La meilleure des machines, mise en œuvre dans de mauvaises conditions, donnera toujours des résultats décevants. La maîtrise de ces engins demande du temps et de l'expérience : ce n'est pas la première année que leurs acquéreurs atteindront les performances annoncées par les fabricants ! De même, la qualité de l'entretien de ces nouveaux matériels sera déterminante pour leur efficacité aux champs. La réussite de cette nouvelle étape de la mécanisation passera par la formation des opérateurs.

D'autre part, si les coupeuses « pays » permettent de traiter des parcelles inaccessibles aux coupeuses-tronçonneuses, elles laissent au champ, prêtes à charger, des cannes non épaillées et pas toujours bien étêtées. Des solutions techniques sont recherchées pour améliorer le traitement des cannes, mais la matière première livrée aux usines ne sera plus la même qu'autrefois.

La campagne 2010 nous donnera des premiers éléments d'appréciation objectifs des conséquences de la progression de la coupe mécanique en cannes longues, sur le potentiel des machines et leur impact, à la fois sur le fonctionnement des usines et les revenus des planteurs.

Cette mutation en cours doit être analysée sans a priori, dans un esprit de dialogue ouvert et constructif entre agriculteurs et industriels. Le rôle de l'Interprofession sera fondamental pour imaginer des solutions techniques, organisationnelles...

Ce nouveau pas sera d'autant plus facile à franchir que les tonnages augmenteront : l'augmentation de la production et des revenus des uns et des autres apportera à la filière les marges de manœuvres nécessaires pour s'adapter à cette nouvelle donne.

Bernard Siegmund
Président de l'ARTAS

Conseils de base, conseils de saison



- La coupe a démarré. Dès la première livraison, commencez à **enregistrer vos données de production** pour un bon suivi de vos exploitations.
- **Prévoyez dès maintenant vos achats d'intrants** (engrais, herbicides, chaux, etc.), n'attendez pas la fin de la coupe. En prévenant votre fournisseur, fractionnez vos achats en deux ou trois fois pour ne pas vider votre trésorerie et éviter les ruptures de stocks.
- Pour choisir les **bonnes formulations** d'engrais, les bons herbicides, n'hésitez pas à **recourir aux conseils d'un technicien**.
- **Pensez à effectuer les formalités** : la déclaration de vos prévisions de livraison de canne à l'usine, qui décidera de votre quota d'apport journalier, la déclaration de surface exploitée au CTICS, qui permet d'obtenir la photo satellite de son exploitation. Le respect du calendrier de ces formalités permet d'éviter des retards dans le montage des dossiers d'aide.

Si vous projetez une plantation :

- Faites d'abord le point sur l'état de votre parcelle. Si des **améliorations foncières** sont nécessaires, **anticipez en préparant le dossier d'aide**, de manière à pouvoir lancer les travaux et planter au moment voulu. Contactez votre Pôle canne.
- **Commandez une analyse de sol suffisamment tôt** pour avoir le temps d'effectuer le redressement de fertilisation éventuel préconisé, ou vous serez obligé de retarder votre plantation. Comptez quatre semaines pour obtenir les résultats de l'analyse.
- **Choisissez avec soin votre variété** selon votre secteur géographique et de manière à bien gérer vos livraisons pendant la campagne. L'idéal est d'avoir des cannes de début, de milieu et de fin de campagne.
- Choisissez des **boutures de qualité**, sur des cannes de 8 à 10 mois, dont l'œil est encore tendre. Assurez-vous de disposer de quantités suffisantes de boutures. Si nécessaire, constituez votre propre pépinière et pratiquez des échanges entre planteurs.
- Assurez-vous de **bien connaître votre exploitation, parcelle par parcelle**. Enregistrez par écrit les rendements, les consommations d'eau, les apports d'engrais, de produits phytosanitaires...

Plantation : attention, la procédure a changé

Il y a maintenant deux formulaires à remplir :
- la demande de subvention
- la demande de paiement

> Pour la demande de subvention :

Il faut vous rendre le plus tôt possible dans votre Pôle canne. Vous remplirez avec le technicien administratif la demande de subvention. Vous devez être à jour de vos cotisations sociales et fiscales. La parcelle à replanter doit déjà faire l'objet d'une autorisation d'exploiter.
Le technicien administratif du CTICS transmet chaque demande de subvention à la DAF qui, à son tour, adresse au planteur un accusé de réception.
Le planteur doit attendre l'accusé de réception de la DAF avant tout achat d'intrants, Bétel, herbicides, prestations de service, etc. **Les factures doivent être acquittées et postérieures à la date de l'accusé réception.**

Depuis janvier 2009, les analyses de sol sont payantes, puis sont remboursées par la subvention. Le planteur doit donc établir un chèque de 94 € (TTC) à l'ordre du CTICS.

> Pour la demande de paiement :

Toutes les factures acquittées (amendements, herbicides, analyse de sol...) doivent être rassemblées au plus vite dans le dossier de demande de paiement.

> Les pièces à fournir pour la demande de subvention :

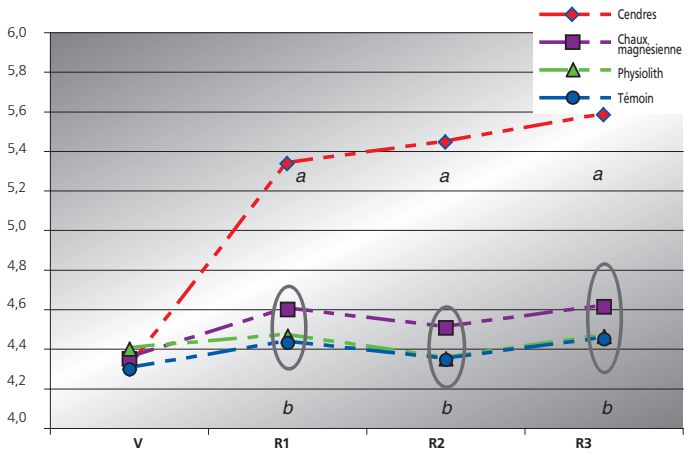
- Registre parcellaire graphique (photos aériennes) - Le numéro PACAGE
- Le numéro SIRET - 1 RIB - Pièce d'identité - Autorisation d'exploiter pour les parcelles nouvellement reprises (moins de 2 ans).

> Pour toute information complémentaire, rapprochez-vous de vos Pôles canne habituels.

Premiers résultats des essais du CTICS

Débutées en 2005, les expérimentations du CTICS ont pour but de constituer des référentiels techniques pour les planteurs en confirmant les résultats techniques obtenus en station expérimentale dans leurs conditions de culture.

En matière d'amendements chaulants, trois produits sont testés : les cendres de bagasse (62 à 95 t/ha de MS), la chaux magnésienne (2 t/ha) et le Physiolith (1.2 t/ha). Après une vierge et 2 à 3 repousses, les cendres de bagasse ont produit 13.5 à 26.5% de plus en canne par hectare que le témoin sans amendement. La chaux magnésienne et le Physiolith, moins performants, ont amélioré la production de 4.8 à 17.3 % selon les essais. Les amendements testés n'ont pas eu d'impact sur la qualité des cannes. Ces essais confirment que le Physiolith n'a aucun effet sur le pH des sols, à la dose recommandée par le fournisseur, contrairement aux deux autres produits. En conséquence, lorsque le CIRAD conseille, lors d'une analyse de sol, un apport d'amendement chaulant pour corriger le pH du sol, seules la chaux magnésienne et les cendres de bagasse peuvent jouer ce rôle. Les planteurs ont par ailleurs tout intérêt à valoriser les cendres de bagasse mises à leur disposition, qui ont un rôle fertilisant important en plus de la simple action de chaulage.



Effet des amendements sur le pH du sol

En matière de fertilisation azotée, les essais montrent que, dans des zones à forte pluviométrie, le fractionnement en deux apports d'urée donne de meilleurs résultats. Ce fractionnement est plus efficace pour la croissance et limite les risques de perte si une forte pluie suit l'épandage (Voir cahier technique du Caro canne 12). En revanche, le fractionnement en trois fois n'est pas recommandé car le 3e apport, souvent trop tardif a une trop faible efficacité sur la croissance et donc sur les rendements.Des essais d'azote retard, sous forme d'urée enrobée, dont l'azote est progressivement libérée en fonction de la température ambiante, montrent que cet engrais, apporté en une fois, a le même effet que deux apports d'urée, à dose de N identique. Cependant ce type de produit a besoin d'être amélioré dans sa formulation : l'enrobage doit être augmenté pour libérer l'azote sur un temps plus long et sa densité augmentée pour résister à l'entraînement par le ruissellement des eaux de pluie. Cette urée a un coût supérieur à l'urée simple. Un calcul doit être fait pour voir où est l'intérêt de l'agriculteur qui gagne un passage.

PPNU : comment participer à la prochaine collecte ?

La prochaine collecte gratuite de produits phytosanitaires non utilisés aura lieu au cours du premier semestre 2011. Pour y participer, un formulaire de pré-inscription à la collecte doit être rempli par le détenteur et envoyé à la Chambre d'Agriculture avant le 31 décembre 2010. Ce formulaire est disponible auprès de la Chambre d'Agriculture, de la DAF et des principaux distributeurs de produits phytosanitaires.

Les PPNU regroupent les produits phytopharmaceutiques destinés à la protection des cultures qui ne sont plus utilisables pour les raisons suivantes :

- le produit est dégradé ;
- le produit est interdit d'emploi en raison d'un changement de réglementation ;
- le produit n'est plus adapté à l'itinéraire cultural de l'entreprise.

Les PPNU sont classés à la rubrique des déchets industriels spéciaux (DIS) considérés comme dangereux (rubrique 15.01.10 de la liste des déchets «emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus»). Ainsi, il y a obligation pour l'exploitant agricole d'en assurer ou d'en faire assurer le traitement correct.

Pour mémoire, chaque producteur ou détenteur de déchets est responsable devant la loi de ses déchets et des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés, éliminés ou recyclés (L. 541-2 et L. 541-3 du code de l'environnement).

Il est impératif de conserver les PPNU dans leur emballage d'origine à l'intérieur du local phytosanitaire en les isolant des autres produits. En cas de fuite, il faut emballer le PPNU dans un sac plastique étanche.

Il est important, lors de l'achat d'un produit, de vérifier s'il figure sur la liste des retraits, et de s'assurer de pouvoir l'utiliser avant la date limite de mise en marché (consulter le site internet *www.e-phy.agriculture.gouv.fr*).

Lorsque vous gérez vos déchets phytosanitaires, vous protégez votre santé et celle de votre famille, vous préservez la qualité de vos produits et le potentiel de production de votre exploitation, vous préservez l'environnement et agissez en tant que professionnel de l'agriculture.

> Pour toute information complémentaire, appeler la Chambre d'Agriculture, Didier VINCENOT au 02 62 96 20 50.

Coupe mécanique : 2010, campagne test

La mécanisation de la coupe connaît un tournant, en cette campagne 2010, avec l'entrée en service de nouveaux matériels proposant une alternative aux coupeuses-tronçonneuses de grandes dimensions. Caro Canne passe en revue tous les modèles disponibles, ou en cours de développement.



Coupeuse de cannes tronçonnées

La première coupeuse de canne est arrivée en 1973 à La Réunion, sur une initiative d'eRcane (ex CERF). La filière traversait alors une grave crise, le Plan de Modernisation de l'Economie Sucrière se mettait en place. Il s'agissait de démontrer qu'une machine pouvait couper de la canne, alors que les exploitations éprouvaient des difficultés grandissantes à recruter de la main d'œuvre. La mécanisation de la récolte était en fait expérimentée depuis 1890 en Australie, où les premières coupeuses imaginées par les frères Toft étaient tirées par des chevaux. La Louisiane a suivi et les constructeurs américain et australien se sont longtemps partagés un marché limité, réservé aux pays industrialisés producteurs de canne. Au début des années 1970, le constructeur allemand de machines agricoles Claas met au point une coupeuse, répondant à un appel d'offres de Cuba : la Libertadora. Les Claas, alors les seules à pouvoir couper la canne «en vert», seront les premières machines achetées par La Réunion. Elles ont en revanche un inconvénient : leurs grandes dimensions, qui les placent hors gabarit routier et obligent à les déplacer sur un porte-char d'un champ à l'autre. A partir de 1980, les machines américaines et australiennes sont adaptées à la coupe en vert. L'augmentation des tonnages générée par des variétés plus productives amène Toft à proposer les premières coupeuses-tronçonneuses.

Adapter le matériel à La Réunion

Dès l'apparition des premières coupeuses, la question de leur adaptation aux pentes et aux petites parcelles réunionnaises s'est posée. Les expérimentations se sont succédées, avec des matériels venus d'Afrique du Sud, du Brésil ou d'ailleurs. Rattaché au CIRAD et mis en place en 1979, le CEEMAT (Centre d'Essai et d'Expérimentation du Matériel Agricole Tropical) a lancé un projet consistant à faire évoluer un modèle brésilien pour répondre aux conditions locales. Le constructeur français Legras s'y est associé, avant de se retirer. Le projet a été relancé en partenariat avec le fabricant Coquillot et la marque Simon. Il a abouti à la conception d'une machine dont les résultats n'ont finalement pas convaincu. Depuis deux ans, la Coopérative des Avirons exploite une coupeuse issue de ces recherches, portée latéralement par un tracteur.

32 coupeuses-tronçonneuses de marque CASE (ex Toft) ou John-Deere (ex Cameco) sont en activité sur l'île, ainsi que des variantes consistant soit à supprimer la fonction de tronçonnage (les cannes entières sont alors stockées dans un caisson arrière), soit à amener les cannes tronçonnées dans un caisson arrière plutôt que dans une remorque suiveuse.

Encore isolées, ces adaptations mériteraient d'être approfondies sur les coupeuses d'occasion qui arriveront progressivement sur le marché, estime Bernard de Ranchin, directeur par intérim du CTICS : «*Ces machines peuvent travailler dans les petites parcelles et même si les cannes ont été couchées par un cyclone*», dit-il.

La principale innovation de ces dernières années



Coupeuse de cannes longues Canaguy

est ailleurs : elle est due à l'ingéniosité de deux planteurs réunionnais qui ont conçu des têtes de coupe adaptables sur une mini-pelle : Jacques Adam de Villiers et Jean-Daniel Canaguy. Des pinces, fixes ou mobiles, viennent enserrer une touffe de cannes, des lames dentées circulaires les scient à la base et le bras articulé les dépose ensuite sur le côté. Sans atteindre les performances d'une coupeuse-tronçonneuse, ces appareils progressent beaucoup plus vite que des hommes armés de sabre. Ils permettent surtout de mécaniser la récolte sur des parcelles difficiles, auxquels des engins de grande dimension ne pourraient accéder.

Tendance à la miniaturisation

Une trentaine de ces «coupeuses pays» sont déjà en opération début 2010, auxquelles viendront s'ajouter les premiers exemplaires d'une tête de coupe à pinces, mise au point par le fabricant métropolitain Escomel pour Foucque Matériels. Depuis l'année dernière, des mini-coupeuses sont également à l'essai (moto-coupeuse Kersten, coupeuse autoportée WiiCane). Environ 20% des cannes réunionnaises seront coupées mécaniquement pendant cette campagne. Ce pourcentage augmentera forcément, mais à quel rythme ? Tout dépendra de la dextérité des chauffeurs, déterminante pour la qualité du travail final, du prix de revient de cette coupe et des conditions d'achat de la canne.



Mini-coupeuse Kersten.

Des surfaces à regagner

Dans les secteurs de Vue-Belle, Stella, Beaulieu, Grands-Bois, Colosse, Plateau du Gol, plus de 120 000 tonnes coupées mécaniquement autrefois sont retournées à la coupe manuelle dans les années 90. Elles correspondent aux surfaces des propriétés des ex Sucreries de Bourbon, ex Société Sucrière de Beaufonds et ex Société Sucrière de Quartier Français, vendues à la SAFER puis restructurées en petits lots. « *Les nouveaux propriétaires, des anciens colons, ont acheté un tracteur, un chargeur, une remorque*, explique Sully Hoareau, responsable des achats de canne pour Sucrerie de Bois-Rouge dans l'Ouest. *Les planteurs ont dû amortir des investissements importants et ont renoncé à la coupe mécanique, se rabattant souvent sur la main d'œuvre familiale*».

Ces dernières années, les coupeuses-tronçonneuses ont refait leur apparition dans certaines de ces zones, mais la mécanisation s'y heurte à un problème de terrain. Autrefois épierrées, ces parcelles ont ensuite été sillonnées profondément, la roche est remontée. Un nouveau travail d'épierrage est nécessaire pour faire passer les machines. L'incitation financière que les industriels envisagent de mettre en place pour les planteurs désireux de préparer leur terrain à la coupe mécanique cible plus particulièrement ces secteurs.

Les aides au financement

L'acquisition d'une coupeuse de canne est subventionnée par l'Europe (FEADER) à hauteur de :

- 25% pour les individuels, les associations et les groupements de sociétés (dans la limite d'un plafond de 232 000 €) ;
- 35% pour les GAEC (dans la limite d'un plafond de 168 000 €, incluant coupeuse et tracteur) ;
- 50 % pour les CUMA (dans la limite d'un plafond de 100 000 €).

De plus, une enveloppe d'un million d'euros par an est mise à disposition des acheteurs de coupeuses et des expérimentateurs de matériels innovants par les industriels. Cette somme est alimentée par le fonds européen POSEI, dans le cadre de l'article 21 de la convention de 2006 et sous le contrôle de l'Interprofession. Les deux sociétés sucrières ont fait un choix différent sur la manière de dépenser ces aides :

- Sucrerie de Bois-Rouge avance à des particuliers une partie du prix d'achat de la coupeuse, qui lui est remboursé sur cinq ans sans intérêt.
- Sucrière de La Réunion investit en propre dans l'achat de la machine, confiée à un opérateur qui en devient propriétaire quand l'activité aura atteint son seuil de rentabilité.

Moins de richesse mais plus de tonnage

La richesse moindre des cannes coupées mécaniquement provient d'un taux de non-canne supérieur dans les livraisons. Mais les tonnages plus élevés compensent largement cette baisse dans le revenu du planteur. La coupe mécanique incite à rechercher un nouvel équilibre entre tonnage et richesse, entre quantité et qualité des cannes.

La baisse de richesse constatée sur les cannes coupées mécaniquement a conduit le CPCS à commander en 2009 une première étude sur l'impact de la coupe mécanique sur la qualité de la canne. Deux coupeuses sur mini-pelle, une dans l'Est, l'autre dans le Sud, ont fait l'objet d'un suivi. L'étude :

- a comparé les valeurs en fibre, pureté et richesse des cannes coupées à la main et des cannes coupées à la machine ;
- a quantifié les taux de non-canne (chou, paille, souche terreuse) pour chacun des deux modes de coupe.

Un nombre identique de prélèvements a été effectué en coupe manuelle et en coupe mécanique, les mêmes jours et dans les mêmes champs. Il en ressort que la coupe mécanique, telle qu'elle était pratiquée, a entraîné une baisse moyenne de richesse de 1,3 point, une augmentation du taux de fibre de 1,7 point et une diminution de la pureté de 1,5 point. Le dépiautage des tiges de canne a révélé la présence de 24 % de non-canne (en poids) en coupe mécanique contre 9,5 % en coupe manuelle, soit une différence d'environ 15 %.

C'est la proportion plus importante de non-canne dans les échantillons qui provoque la baisse de richesse des cannes coupées mécaniquement. La coupe des cannes par touffes, un étêtage moins précis, le ramassage de paille et de terre avec les cannes, expliquent cet état de fait.

Un meilleur pilotage améliorera la richesse

Ces raisons mettent en évidence l'importance du soin à apporter au pilotage dans les opérations de récolte. En effet, si la richesse des cannes coupées mécaniquement n'atteindra jamais celle des cannes coupées manuellement, il va de soi qu'elle augmentera avec une qualité de coupe qui diminuera le taux de non-canne dans les livraisons. A l'inverse, le taux supérieur de non-canne augmente le tonnage livré. A prix de coupe similaire, l'étude démontre que la baisse de richesse se trouve compensée dans la marge brute du planteur par cette augmentation. Dans les conditions étudiées, la coupe mécanique se révèle donc aussi rentable que la coupe manuelle dès lors que son coût de revient à la tonne est inférieur ou égal à celui de la coupe manuelle (voir tableau ci-dessous). Côté industriel, plus de non-canne augmentera mécaniquement les pertes bagasse ainsi que les pertes par dégradation microbienne. Cette augmentation de non-canne renchérit par ailleurs les coûts de transport et de traitement.

Des études complémentaires seront menées en 2010 pour conforter ce premier éclairage. Ces études porteront sur un plus grand nombre de prélèvements et chercheront à mieux cerner l'impact des coupeuses «pays» sur la richesse, la fibre et la pureté. Elle sera complétée d'une étude pour préciser les pertes en sucre et les surcouts de traitement de ces cannes coupées mécaniquement.

Du raisonnement à la tonne au raisonnement à l'hectare

La qualité de la canne coupée mécaniquement, plus particulièrement avec les coupeuses « pays » dépend très largement du soin apporté par le chauffeur. Payé exclusivement au tonnage coupé, il aura tendance à prioriser la quantité coupée par heure au détriment de la qualité, pénalisant ainsi son client. Avec un paiement à l'heure, la qualité pourra être priorisée.

Valeurs moyennes essais campagne 2009		Coupe manuelle	Coupeuse «pays»
Tonnage récolté (base 80 tc/ha de canne usinable propre)	tc/ha	88,00	99,00
Vente de canne	€/tc	36,50	30,20
Prime bagasse historique	€/tc	1,80	1,80
Bagasse énergie	€/tc	11,05	11,05
Aides	€/tc	23,00	23,00
TOTAL	€/tc	72,35	66,05
Coût chargement transport	€/tc	8,20	8,20
Coût coupe	€/tc	13,50	13,00
TOTAL	€/tc	21,70	21,20
Marge sur coûts de coupe chargement transport	€/tc €/ha	50,65 4 457	44,85 4 440

Rappel
La canne saine, loyale et marchande

«Une livraison de canne est réputée saine, loyale et marchande lorsque le chargement est homogène. Il se compose de cannes étêtées. La présence occasionnelle de choux, babas, têtes, feuilles ou pailles est acceptable, si elle résulte de bonnes pratiques professionnelles. Ils ne doivent donc pas être volontairement disposés en bas de caisson ou dans toutes zones hors de portée du sondage. De même, le rangement particulier des cannes résultant de l'utilisation de coupeuses cannes longues ou du chargement mécanisé est acceptable sous réserve du respect de l'ensemble des autres conditions. (...)» Extrait de la définition de la «canne saine, loyale et marchande» figurant en annexe de la Convention Canne.



Pourquoi faut-il livrer des cannes fraîches ?

Dès que la canne est coupée, elle se dégrade et commence à perdre son sucre. C'est pourquoi la rapidité de la livraison est essentielle pour préserver au maximum la richesse et éviter au planteur de réduire inutilement son revenu. La prise de conscience de l'importance de ce problème est primordiale.



La canne perd de la valeur dès qu'elle est coupée.

L'enjeu est de taille. Chaque jour séparant la coupe de la livraison fait perdre de l'argent au planteur. En 2008, une étude d'eRcane a évalué cette perte à 1 € par tonne et par jour ! *«Cette étude prenait en compte tous les facteurs de dégradation du revenu entraînée par des cannes laissées au sol : perte de poids, perte de sucre, perte de pureté, ainsi que la diminution des aides diverses liées au tonnag»* rappelle Sully Hoareau, responsable achat canne et transport de la région Ouest pour Sucrerie de Bois-Rouge. Afin que les planteurs constatent par eux-mêmes les dégâts, des démonstrations ont eu lieu sur plusieurs plates-formes, dont celles de Tamarins, avec des stocks témoins de cannes dont le poids et la richesse étaient mesurés quotidiennement. Outre la perte de poids, les cannes laissées au sol se dégradent pour des causes biologiques. Dès la coupe, les invertases (enzyme qui active la transformation du saccharose en glucose et en fructose) agissent. Au sol, le contact de la terre et de la paille favorise la contamination par les bactéries. Ces bactéries pénètrent par la base coupée de la tige et par les blessures qui peuvent être occasionnées par les manipulations de la plante. Une étude a montré que les bactéries progressent de 6 cm par heure dans la tige de canne ! En conséquence, moins les cannes restent au sol, moins elles sont exposées aux bactéries, moins elles se dégradent et perdent en richesse.

Manque de coordination entre coupe et transport

Les rendements de la coupe mécanique devraient permettre des livraisons rapides à l'usine. Avec une organisation et une logistique adéquates, des cannes coupées le matin peuvent être livrées l'après-midi et des cannes coupées l'après-midi peuvent être livrées le lendemain matin.

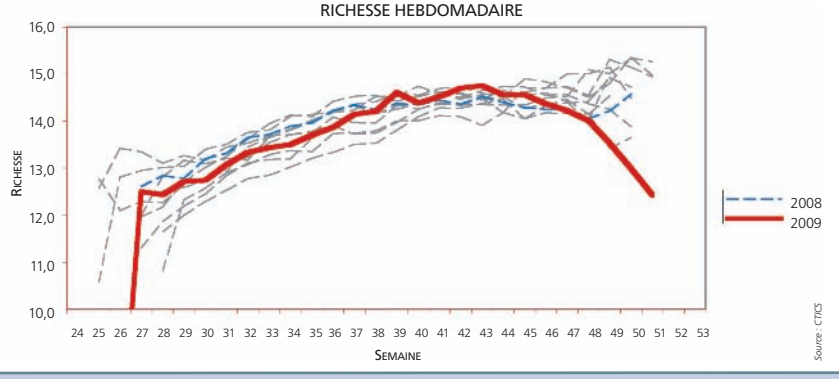
Force est de constater que ce n'est pas le cas, alors que l'offre de transport suffit largement à couvrir les besoins. A l'heure actuelle, seules les coupeuses-tronçonneuses autorisent un transport des cannes immédiatement après la coupe. En cannes entières, il est courant de voir des plantes coupées mécaniquement restées au sol pendant deux jours, faute de transport disponible en temps et en heure. Et ce n'est rien comparé à la coupe manuelle où le délai de séjour peut dépasser 10 jours. Certains planteurs, en quête de trésorerie, commencent à couper trois semaines avant la campagne pour pouvoir livrer un tonnage important dès l'ouverture.

Le défaut de coordination entre coupe et transport est la principale source du problème. *«Il y a un manque de réflexion sur la manière de coordonner coupe et transport des cannes. Par exemple, par crainte de manquer de canne, on trouve des transporteurs qui annoncent des jours d'enlèvement des cannes qu'ils ne peuvent pas tenir, et les cannes restent au sol. Beaucoup de planteurs coupent trop tôt, l'habitude difficile à changer. Nous devons continuer à prévenir les planteurs des conséquences en termes de revenu qu'entraînent ces pratiques et le manque de coordination entre coupe et transport»* résume Sully Hoareau.

Concilier mécanisation et livraisons

Couper plus vite ne signifie pas livrer plus. La productivité de la coupe mécanique ne l'affranchit pas des principes d'organisation des livraisons. Rappelons qu'à l'origine des quotas hebdomadaires de livraison se trouve la capacité de traitement journalière de chaque usine. Cette limite butoir conditionne le reste. Il en découle les tonnages maximum que sont en mesure de réceptionner quotidiennement les plates-formes.

Quant aux apports des planteurs, s'ils sont répartis tout au long de la campagne sucrière, c'est pour permettre à tous de profiter équitablement de l'évolution de la richesse pendant cette durée.



Évolution hebdomadaire de la richesse des cannes sur l'île pour les 10 dernières campagnes.

Etêtage : le rappel des bonnes pratiques



Le fort taux de non-canne dans les livraisons de 2009 a entraîné une perte en sucre pour les planteurs et les industriels. En cause : la médiocre qualité générale des cannes longues coupées mécaniquement.

S'il semble établi que le taux de non-canne en coupe mécanique sera toujours supérieur à celui de la coupe manuelle (voir notre article en page 8), l'intérêt des planteurs est de réduire ce taux au maximum s'il veulent gagner en richesse. Il s'agit donc de corriger le tir par rapport à la dernière campagne, l'un des enjeux de 2010 est aussi d'améliorer la qualité de la coupe, et principalement celle de la coupe mécanique qui dépend de la précision du pilotage des machines. Quelles sont les bonnes pratiques d'étêtage et comment les transposer à la coupe mécanique ? Comment améliorer la technique de pilotage des coupeuses «pays» ? Telles sont les questions posées en ce début de campagne. Une première réponse vient de deux documents complémentaires, allant à l'essentiel à l'aide d'illustrations. Ils seront prochainement diffusés aux planteurs sous forme de plaquettes.

Tirant son information d'un ouvrage de référence paru en 1998 (De la canne au sucre, produire mieux, produire plus à l'Ile de La Réunion), le premier document rappelle les bonnes pratiques d'étêtage pour livrer une canne saine, loyale et marchande telle que définie par la convention canne, à savoir «une tige sucrée de canne une fois coupés la racine et le bout blanc». Cela vaut pour toutes les techniques d'étêtage : manuelle, à la débroussailleuse ou à la coupeuse «pays». Le second document traite, lui, spécifiquement de la coupe mécanique et du pilotage des coupeuses sur mini-pelle. Concernant l'étêtage, de très nombreux documents sont distribués aux planteurs depuis des années. Il s'agit donc d'un rappel pour recadrer les pratiques.

Pourquoi étête-t-on ? Parce qu'il n'y a pas de sucre dans le chou, d'où perte de richesse et de revenu pour le planteur. Mais également parce que la pureté baisse dans une canne mal étêtée avec pour conséquence, des pertes industrielles dues aux sucres non récupérables et non cristallisables contenus dans les parties vertes.

Comment étête-t-on ? Le résumé des bonnes pratiques indique le bon endroit où couper la tige, c'est-à-dire ni trop haut (pour éviter notamment de laisser des feuilles), ni trop bas (pour éviter de perdre de la canne). Au final, un chargement conforme se compose de «cannes mélangées et bien étêtées» alors qu'un chargement non conforme est constitué de «cannes non étêtées ou non épaillées, ou les deux»...

Une innovation : l'étêtage mécanique

Prestataire de services aux agriculteurs, basé à Bois-de-Nèfles Saint-Paul, Joël Delnard est à l'origine de l'adaptation d'une barre de coupe de colza sur la coupeuse de la CANE.

Chargement, transport et livraisons des cannes coupées : telles étaient les prestations de Joël Delnard, quand le développement de la coupe mécanique l'a incité à étendre son champ d'activité en commençant par louer une coupeuse sur mini-pelle à la CANE et en se mettant au travail. *«Je me suis rendu compte que l'étêtage me faisait perdre beaucoup de temps. Pour deux jours de coupe, j'avais besoin ensuite d'une journée de plus pour l'étêtage !»* explique-t-il. Joël Delnard cherche alors une solution d'étêtage mécanique qui permettrait de réduire ce délai. C'est là qu'il découvre une technique d'amélioration de la récolte du colza au moyen d'une barre de coupe verticale. Bricoleur dans l'âme, il adapte lui-même ce dispositif à la mini-pelleteuse, et ça marche ! *«Je mettais deux heures pour faire ce que je faisais en une journée.»* La CANE s'est tout de suite intéressée à l'innovation de Joël Delnard, qu'elle a consolidée par diverses améliorations, dont surtout une fixation plus solide. La lame d'étêtage est désormais proposée en option sur son modèle de coupeuse (voir, dans ce numéro, notre cahier technique).



A noter que Joël Delnard est également à l'origine d'un autre perfectionnement qui permet de redresser le sabot supportant le disque de coupe pour améliorer l'angle de la coupe. Joël Delnard assure aujourd'hui l'ensemble des prestations de récolte de la canne : coupe, étêtage, chargement, transport et livraison.

Je n'ai pas droit à l'erreur

Conduire sur des terrain inégaux des machines conçues pour le plat, c'est possible grâce au savoir-faire des chauffeurs réunionnais de coupeuses de cannes tronçonnées.



Olivier Séga, pilote de coupeuse de cannes tronçonnées.

«La qualité du chauffeur est primordiale» témoigne Bertrand Caruel devant les deux coupeuses de cannes tronçonnées exploitées en groupement avec quatre autres planteurs de Sainte-Suzanne. Ces machines ont été conçues en Australie et au Brésil pour les vastes surfaces planes de ces pays. *«Nous ne les utilisons pas dans les mêmes conditions, car aucun terrain n'est réellement plat à La Réunion. C'est le chauffeur, par sa conduite, qui permet d'exploiter ces machines dans les conditions réunionnaises.»*

Ancien mécanicien de matériels agricoles, collaborateur de Bertrand Caruel depuis plus de 20 ans, Christian Sega est un chauffeur d'expérience reconnu pour ce savoir-faire. *«Un bon chauffeur doit connaître sa machine à fond,* témoigne-t-il. *Il a l'oreille fine et il l'écoute, comme un musicien. »*

Le passage au dernier modèle de coupeuse, avec électronique embarquée et joy-stick à la place du volant, ne lui a pas posé de problème.

Quel que soit le matériel, l'expérience du pilote reste irremplaçable. *«Je suis le seul maître à bord de ma machine,* explique Christian Sega. *Mais je sais que je n'ai pas droit à l'erreur. Je suis attentif à tout. Je dois suivre la ligne de cannes en respectant les distances afin de ne pas rouler sur les autres lignes. Je dois surveiller la hauteur de coupe, vérifier la qualité de la coupe et du tronçonnage pour obtenir une canne propre. Ma vitesse doit être constamment synchronisée avec celle du tracteur qui me suit avec la remorque de chargement. Entre chauffeurs, nous communiquons par un langage de signes. Avant de rentrer dans un champ, je l'observe et, quand j'ai terminé, je le regarde à nouveau,* explique encore Christian Sega. *La façon dont on aborde un champ est importante. Le terrain est toujours accidenté. En pilotant, on ressent la moindre dénivellation et on doit y adapter la machine. Je tiens compte aussi du sens du vent pour décider comment aborder le champ dans le bon sens. Et je prévois l'après-coupe. J'ai une technique qui laisse une couverture homogène de paille sur tout le champ.»*

Quant au tonnage, tout dépend des conditions de coupe : terrain dégagé, facilité d'accès, longues menées, espace de manœuvre, etc. Sur un terrain très bien préparé, Christian Sega a frôlé les 900 tonnes en une journée !

Jean Maillot, chauffeur de coupeuse «pays»

«Trois semaines pour être au point»

Jean Maillot fait partie des chauffeurs de coupeuses « pays » les plus expérimentés, après avoir suivi la première formation organisée par la CANE.

La main gauche sur la commande de la tête de coupe, Jean Maillot joue avec dextérité avec les boutons qui actionnent la lame et la pince. Il faut un geste coordonné pour soulever le fagot de cannes dès que la lame circulaire en a tranché la base. Quelques racines sont arrachées ici et là, «*mais tant que ce n'est pas la touffe entière, ce n'est pas très grave*», explique le chauffeur. Ce matin, il travaille sur le dévers d'une grande parcelle de Sainte-Marie, là où la coupeuse-tronçonneuse ne pourra pas passer. D'un mouvement souple, la pince reprend le paquet de cannes posé au sol et le resserre, avant que la lame en position oblique ne vienne couper les têtes.

A la fin de sa journée de huit heures, Jean Maillot aura coupé une quarantaine de tonnes, estime-t-il. Sur un terrain difficile, la performance est plus qu'honorable, même s'il lui est déjà arrivé de couper 80 tonnes en une seule journée. Il est vrai qu'il a établi ce record sur une parcelle plate, «*avec de jolies cannes*».



Jean Maillot, chauffeur de coupeuse de cannes.

Salarié agricole de Charles Thonon, à Sainte-Suzanne, Jean Maillot s'est vu proposer de suivre la première formation organisée par la CANE sur la coupeuse «pays», alors expérimentale, il y a deux ans. L'an passé, son employeur a fait l'acquisition d'une tête de coupe, montée sur une mini-pelle de 8 tonnes. Le chauffeur a coupé 3 500 tonnes pendant la campagne, puis a travaillé sur différents chantiers de coupe de boutures. «*En trois semaines de pratique, on est au point*», dit-il. Mais quand les cannes sont mêlées, ou quand les inégalités du terrain rendent plus difficile la coupe rase, la cadence ralentit forcément. Ancien coupeur, Jean ne regrette pas le sabre à canne, même s'il dit couper «*encore quelques pieds de temps en temps, pour ne pas perdre la main.*»

La sécurité avant tout

Avec l'apparition des matériels de coupe mécanique sur les exploitations, les agriculteurs doivent redoubler de vigilance et intégrer des gestes de prévention.

La coupeuse sur pelle hydraulique crée une situation inédite dans les champs en associant un engin de travaux publics et un outil de coupe mécanique. Qu'en est-il des obligations réglementaires pour pouvoir piloter ce type d'engins, et notamment concernant le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) ?

Il n'y a d'obligation à ce niveau que si le planteur emploie un chauffeur. S'il pilote lui-même, il assume seul la responsabilité de sa formation au pilotage. Mais s'il emploie un chauffeur, il est tenu de s'assurer de sa capacité à la conduite de l'engin. Sa responsabilité est engagée en cas d'accident.

Concrètement, le planteur doit délivrer à son chauffeur une «autorisation de conduite» qui garantit que celui-ci possède l'aptitude physique (attestée par la médecine du travail) et la compétence (attestée par le CACES ou une formation équivalente) pour piloter la machine. Autre point, le chauffeur doit recevoir de son employeur des instructions de sécurité à respecter sur les sites d'utilisation de la machine, instructions dont l'employeur gardera une trace écrite.

Le CACES recommandé

Le CACES des pelles mécaniques* n'est donc pas obligatoire pour le planteur qui pilote sa machine. Mais il lui est vivement recommandé par les fabricants de coupeuses car il traite aussi les règles de prudence et de prévention. Exemples, arrêt du moteur quand le conducteur quitte son siège et respect d'une distance de sécurité quand l'engin est en mouvement. Par ailleurs, un bon pilote inspectera son matériel chaque matin et graissera tous les jours les éléments mobiles. Il écoutera attentivement les différents bruits pendant la journée, préférera travailler en souplesse plutôt qu'en puissance, et nettoiera sa machine le soir.

La CANE propose à ses clients une formation au pilotage en trois étapes, incluant la préparation et le passage de l'examen du CACES. Pour la coupeuse Canaguy, des consignes très précises sont données sur les interventions touchant l'outil de coupe. Le carter de sécurité (capot recouvrant le système des lames) doit être enlevé avant la mise en route de la machine. Toute manipulation du carter s'effectue moteur de l'engin arrêté et clé de contact enlevée. Le carter doit être en place pendant le transport de la machine sur une remorque et la manipulation de la machine, entre la remorque et le sol. Sa dépose et repose se font par une seule et même personne (le conducteur de l'engin). Il en est de même pour le système de coupe à cisailles de chez Foucque. A noter que des règles de sécurité s'appliquent également au rangement des matériels. Dans tous les cas, **les agriculteurs doivent intégrer de nouveaux gestes de prévention au quotidien**.



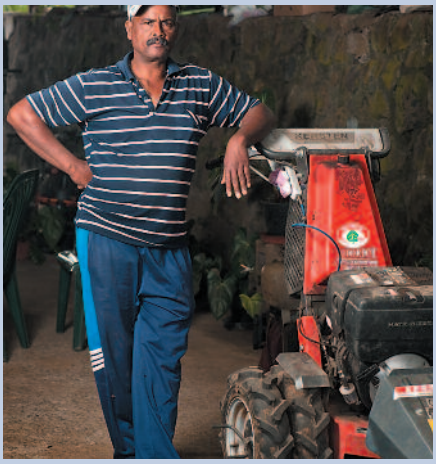




* Il existe deux sous-catégories du CACES (R 300 72 M) applicables aux pelles mécaniques, selon que l'équipement pèse moins de 6 tonnes (mini-pelle) ou plus de 6 tonnes (pelle hydraulique).

Motocoupeuse : la voie de la petite mécanisation

À côté de la grosse mécanisation, il y a place pour une petite mécanisation. C'est ce que démontre la motocoupeuse qui peut apporter, dans certaines conditions, une solution aux planteurs dont les parcelles se prêtent difficilement à la mécanisation lourde, notamment pour une raison de coût.



La motocoupeuse intègre une barre de coupe adaptée à la canne à un motoculteur de marque allemande Kersten. Maniable, facilement transportable et d'un coût accessible pour un planteur, l'outil se caractérise par une bonne qualité de coupe. Il ne dispense pas cependant de main-d'œuvre.
Il demande deux opérateurs au minimum : le conducteur de l'engin et un assistant aidant au bon déroulement de la coupe et disposant les cannes coupées sur le sol pour les préparer à l'étêtage. Indépendant de la coupe, l'étêtage s'effectue en effet dans un second temps à l'aide, de préférence, d'une débroussailleuse (une autre petite mécanisation innovante) pour aller plus vite. Il faut rappeler que les premiers essais de la motocoupeuse nécessitaient deux opérateurs qui relevaient et maintenaient les cannes devant la machine. La possibilité d'adapter un guide à l'avant de la motocoupeuse permet de se passer de cette main-d'œuvre.
Exploitant 11 hectares à Tan Rouge, dans les hauts de l'Ouest, Olivier Baleya a entrepris en 2008 des travaux d'aménagement pour préparer son terrain à la mécanisation et pour gagner en surface exploitable. Parmi les solutions de coupe mécanique s'offrant à lui, il a opté pour celle de la motocoupeuse Kersten, la plus rentable et pratique de son point de vue car Olivier Baleya travaille avec son fils. Sur les 930 tonnes qu'il a récoltées en 2009, près de 700 tonnes ont été coupées avec la motocoupeuse.
Olivier Baleya se déclare très satisfait de son matériel. «*Cette machine est faite pour les hauts. Même si elle ne passe pas partout, elle est adaptée à des petites parcelles et aux cannes des hauts qui sont plus fragiles et faciles à couper que dans les bas*» estime-t-il. Comme premier avantage de la coupe mécanique, Olivier Baleya cite le gain de temps. «*La motocoupeuse m'a permis de couper mes cannes beaucoup plus rapidement. De ce fait, j'ai pu fertiliser et désherber dans les temps*.» Son rendement de coupe a été de 6 à 7 tonnes à l'heure, sachant qu'en moyenne, 3 à 4 heures de coupe sont suivies d'une heure à une heure et demie de temps consacré à l'étêtage. La motocoupeuse vide son réservoir (5 litres de gasoil) en deux jours de travail. Olivier Baleya n'a connu aucune panne mécanique. Pour son investissement, 11 000 €, il a bénéficié de l'offre de financement (prêt sans intérêt sur 5 ans) proposée par les industriels pour favoriser l'équipement mécanique des planteurs.

Une coupeuse-tronçonneuse à la conquête des hauts

Pour développer la mécanisation de la récolte sur des parcelles difficiles ou sur de petites parcelles, une solution consiste à rendre une coupeuse-tronçonneuse à chenilles autonome grâce à une capacité de stockage fixée à l'arrière de la machine.



La difficulté d'utilisation des coupeuses-tronçonneuses à chenilles classiques vient des remorques tractées qui, au delà d'une certaine pente ou en deçà d'une taille de parcelle, ne peuvent pas suivre. D'où l'idée de rendre la machine autonome en la dotant d'un caisson de chargement. En évitant la présence de tracteurs et de remorques dans les champs, cette configuration limite les pertes de temps en manœuvres, les tassements de sols et rend la machine utilisable sur des parcelles de taille réduite ou pentue.
Le caisson rempli est vidé en bout de champ dans un second contenant transporté ensuite au lieu de réception. Sucrière de La Réunion, qui a mis au point ce matériel avec les sociétés Legras et Pyramide, propose une prestation incluant coupe et transport des cannes. Testé une première fois en 2009, le caisson actuel peut contenir de 750 kg à 1 tonne de cannes. Les modifications qui lui seront apportées (1,5 tonne de capacité) vont accroître en 2010 l'autonomie de la coupeuse-tronçonneuse.
La pente et l'enrochement sont les principaux critères pris en compte pour juger de la faisabilité d'un chantier de coupe avec une coupeuse tronçonneuse. Le rendement de la récolte dépendra de la difficulté du terrain.
Exploitant 5 hectares de cannes dans les hauts de Vincendo, Yanis Robert, qui est aussi éleveur de bovins, a prévu deux jours de coupe mécanique en 2010 avec une coupeuse-tronçonneuse. Sa plantation a été soigneusement aménagée avec des lignes de 300 mètres de cannes et la parcelle entourée de cannes de prairie fourragère sur laquelle les engins de récolte pourront manœuvrer. Yanis Robert a choisi la récolte mécanisée pour pouvoir se passer de toute main d'œuvre. Il fait appel à un prestataire pour la coupe et le transport. «*Mon rendement, de 90 à 100 tonnes, n'a pas diminué avec la coupe mécanique*, analyse-t-il. *J'ai perdu un point de richesse mais je le compense avec les avantages de la mécanisation. Comparé à ce que me coûtaient la coupe manuelle, le chargement et le transport des cannes, j'estime que je gagne aujourd'hui de 8 à 10 € par tonne de cannes. Je n'ai pas le souci de l'achat et de l'entretien du matériel et je sais de manière certaine ce que va me coûter la coupe*».

Wii Cane, mini-coupeuse prototype



La tendance est à la miniaturisation : un constructeur métropolitain vient d'imaginer une coupeuse de petite taille. Le prototype en cours de mise au point pourrait déboucher sur une gamme de plusieurs modèles.

Un nouvel engin a particulièrement attiré l'attention, le 18 juin dernier, lors de la journée de démonstration de coupe mécanique organisée par la Chambre d'agriculture : la Wii Cane. La machine a l'allure d'une mini-pelle mécanique, équipée d'une barre de coupe horizontale à l'avant et d'une barre de coupe latérale pour l'étêtage.

La Wii Cane a été conçue en début d'année par le constructeur métropolitain MAFROCO, spécialisé dans les machines viticoles adaptées au relief tourmenté de certaines régions champenoises. MAFROCO a été sollicité fin 2009 par Alain Horiot, qui a introduit l'an passé la motocoupeuse Kersten. «*Il fallait trouver une réponse à la demande des planteurs intéressés par un petit matériel, mais qui offrirait une position assise au chauffeur*», explique-t-il.

La machine, dotée d'une cabine ventilée, est équipée d'un moteur de 23 CV et de trois roues. Une tige de rabattage et un tourniquet, à l'avant, orientent les cannes sur un côté avant qu'elles ne soient coupées pour former un andain régulier. «*Les premiers essais ont été concluants dans des champs plats, avec des cannes droites*, explique Patrick Courcy, le gérant de MAFROCO. *En revanche, pour des cannes couchées ou entremêlées, d'autres accessoires sont à mettre au point. La machine n'est pas figée dans un modèle définitif. Un premier modèle pourrait être commercialisable dans les prochains mois mais nous nous donnons deux ans, voire davantage si besoin, pour faire évoluer le projet*».

Il apparaît d'ores et déjà indispensable d'équiper la Wii Cane d'un moteur plus puissant pour passer dans les champs difficiles. «*Compte tenu de la diversité des parcelles à La Réunion, il faudrait concevoir une coupeuse très compliquée et très chère pour s'adapter à toutes les configurations*, poursuit Patrick Courcy. *Nous nous orientons plutôt vers une gamme de plusieurs modèles, capables de couper de 30 à 80 tonnes par jour*». MAFROCO veut toutefois préserver un des principaux atouts de la Wii-Cane : sa légèreté (moins de 400 kilos par roue au sol), qui limite le tassement et lui confère d'intéressantes capacités de franchissement.

Herbicide sélectif de la canne à sucre



Herbicide de prélevée, post-précoce, efficace sur un grand nombre d'adventices monocotylédones et dicotylédones, présentes dans les parcelles de canne à sucre.

En prélevée , CAMIX contrôle plus particulièrement :

Les monocotylédones


Fataque
Panicum maximum


Grosse herbe de l'eau
Commelina benghalensis


Herbe sirop, herbe de miel
Paspalum scrobiculatum


Gros chiendent
Eleusine indica

Les dicotylédones


Margose
Momordica charantia


Passiflore
Passiflora foetida

CAMIX s'utilise à 3.75l/ha et s'inscrit dans le cadre du désherbage précoce, préservant ainsi tout le potentiel de rendement de la canne.

coroi

Photos COROI - CIRAD

CAMIX - syngenta - AV / 2060088 composition 400g/l de S-métolachlore, 40g/l de mésotrione, 20g/l de bénoxacor-Xi -Irritant

Tereos Océan Indien

Philippe Labro : «Nous voulons être des développeurs agricoles»

Désormais actionnaire majoritaire des sucreries réunionnaises, Tereos Océan Indien présente sa stratégie réunionnaise, par la voix de Philippe Labro, président du directoire.



Que peut attendre la filière du renforcement de la présence de Tereos à La Réunion ?

«Nos deux grands objectifs sont le développement de la production de sucre et la préparation des échéances liées à la prochaine OCM. En ce qui concerne la croissance de la production, il existe un vrai potentiel notamment lié aux nouvelles variétés de cannes développées à La Réunion par eRcane. Ces cannes existent, elles ont été testées et permettent des gains de rendement à l'hectare de l'ordre de 30%. Notre rôle va être d'en faciliter une diffusion rapide sur le terrain, partout où cela est possible.Dès cette campagne, nous avons renforcé les dispositifs d'aides à la plantation. Si la moitié de 24 500 ha actuellement sous cannes à La Réunion étaient plantée avec ces nouvelles variétés à fort rendement, cela représenterait un gain de 300 000 tonnes de cannes par an, soit 30 000 tonnes de sucre. En termes de technologie sucrière ou de sélection variétale, La Réunion est très en avance et n'attend pas qu'on vienne lui expliquer comment faire pousser de la canne et tourner les usines. Tereos peut en revanche lui apporter sa puissance, sa stabilité, ainsi que sa connaissance des rouages institutionnels et des organisations de marché. Le sucre est son corps de métier, c'est un des leaders mondiaux. Tereos est un groupe en développement, capable d'investir dans le métier».

Y aura-t-il assez de terres pour atteindre cet objectif de croissance ?

«La filière a perdu 10 000 hectares depuis trente ans, mais après un recul brutal les surfaces sont aujourd'hui stabilisées. Une prise de conscience s'est opérée : les maires commencent à admettre l'obligation de densifier l'urbanisation. Le mythe de la case à terre pour tous disparaît progressivement. On commence à construire en hauteur, et plus seulement à Saint-Denis dans le logement social. Les jeunes générations sont demandeuses de ce genre d'habitat. Des dizaines d'hectares de « dents creuses », c'est-à-dire des zones urbaines non construites sont disponibles. Il faut aménager et construire là où il n'y a pas et où il ne peut y avoir d'agriculture. Plusieurs milliers d'hectares sont d'autre part à reconquérir et les tonnages augmenteront aussi grâce aux gains de productivité, au développement de l'irrigation, aux nouvelles variétés…»

Au quotidien, que va changer, pour les planteurs, le rachat de Quartier Français par Tereos ?

«Les industriels et les planteurs sont réunis en interprofession. Cette interprofession qui définit le cadre de leurs relations n'est en aucun cas remise en cause par le rachat de Quartier Français par Tereos. Le Syndicat des Fabricants de Sucre de La Réunion reste l'interlocuteur des instances représentatives des planteurs, comme des pouvoirs publics.

La prise de décision reste locale, comme elle l'est depuis le rachat en 2001 de Sucrerie de Bois-Rouge par Tereos. Notre directoire est composé de Jean-François Moser, de Jean-Claude Pony et de moi-même, qui connaissons les réalités de la filière depuis longtemps. Alain Détappe nous a rejoints et est désormais à plein temps parmi nous. Nous souhaitons être davantage présents sur le terrain, ne pas être seulement des industriels mais aussi des développeurs agricoles.

En ce qui concerne les revenus des planteurs, la volonté de développement de la production de canne qui est au cœur de la stratégie de Tereos Océan indien devrait avoir des effets extrêmement positifs.

Pour reprendre l'exemple que je citais plus haut, l'implantation des nouvelles variétés de cannes à fort rendement sur la moitié des surfaces actuellement cultivées en cannes entraînerait, toutes choses égales par ailleurs, une augmentation pour les planteurs de leur marge brute à l'hectare d'un niveau égal au complément de revenu bagasse-énergie mis en place en 2009. Rappelons en effet que si l'on considère une exploitation de 6 ha, ce qui correspond à la surface moyenne à La Réunion, le complément de recette énergie-bagasse a apporté aux planteurs un gain de marge brute de 25%. Reconnaissons que peu de professions dans le monde actuel peuvent afficher une augmentation d'un seul coup de leur revenu net de 25% tout en ayant la perspective de l'augmenter à nouveau de 25% dans les années à venir grâce à la diffusion d'un progrès technique clairement identifié et validé.».

Tereos est un groupe coopératif. Tereos Océan Indien pourrait-il devenir une coopérative ?

«Non, ce n'est pas un scénario envisagé par Tereos et qui d'ailleurs n'aurait pas de sens dans le contexte de la nouvelle organisation du groupe puisque Tereos Océan Indien est inclus dans Tereos Internacional, société cotée en bourse et non dans Tereos France où s'est historiquement développé le modèle coopératif. Tereos ne cherche pas à calquer à La Réunion un modèle qui est spécifique au monde betteravier du Nord de la France, fait de grandes exploitations. A La Réunion, la filière a toujours surmonté ses difficultés en trouvant un équilibre entre les intérêts des planteurs et ceux des industriels. Cet équilibre ne doit pas être bouleversé : il ne s'agit pas de casser les fondations de la maison au moment où nous souhaitons y ajouter un deuxième étage. Toutefois, si l'idée intéresse les planteurs, si cette idée suscite un écho largement favorable et ne créée pas de divisions, le principe d'une ouverture partielle du capital peut être discuté, sans préjugés.»

Comment abordez-vous la future renégociation de l'OCM-Sucre ?

«Nous voulons montrer à l'Union européenne qu'elle a eu raison de faire confiance aux DOM en général et à La Réunion en particulier en maintenant les quotas et en compensant la baisse des prix. Pour cela, nous devons être capables de développer l'économie sucrière de l'île, de faire croître la production et de valoriser les multiples fonctions environnementales de la canne sur le territoire réunionnais. Si nous y parvenons, nous serons mieux placés pour négocier la nouvelle OCM qui entrera en vigueur après la campagne 2014-2015.»

Tereos Océan Indien

«Penser encore mieux l'appui aux planteurs»

Alain Détappe a été nommé membre du directoire et directeur agricole de Tereos Océan Indien. Il livre à Caro Canne ses premières réflexions sur la filière.



Alain Détappe : «Penser encore mieux l'appui aux planteurs».

Dans les semaines précédant son installation à La Réunion, début août, Alain Détappe a effectué plusieurs séjours dans l'île pour prendre le pouls de la filière où il occupe désormais une fonction importante : la direction agricole de Tereos a compétence sur «*tout ce qui se trouve en amont de l'usine*», dit-il. «*J'ai accepté ce challenge à un moment intéressant : la confiance et la motivation sont revenues chez les planteurs. Nous nous fixons un objectif ambitieux : la remontée des tonnages jusqu'à produire la totalité de notre quota de sucre. Franchir un palier intermédiaire est possible à moyen terme. Produire 2,3 à 2,4 millions de tonnes de cannes, soit 250 000 tonnes de sucre, dans cinq ans, n'est pas irréaliste. La motivation des planteurs, leur volonté de mécaniser et de se regrouper pour la coupe et le transport, l'apparition de nouvelles variétés, le développement de l'irrigation, le potentiel de progression dans la qualité du désherbage et de la fertilisation sont autant de facteurs pour y parvenir. Mais il est nécessaire de coordonner ce mouvement, en rassemblant les équipes et en pensant encore mieux l'appui aux planteurs*».

De nouvelles mesures incitatives devraient être prochainement mises en place par Tereos, pour favoriser l'épierrage fin des parcelles et les rendre mécanisables, ou la production de boutures «un œil» pour compléter les plantations. «*Dès cette campagne*, poursuit Alain Détappe, *nous allons procéder à la vérification de la conformité des remorques par rapport aux exigences du contrôle de la canne saine, loyale et marchande, pour une équité du traitement des planteurs. Les premières Commissions Mixtes d'Usines auxquelles j'ai assisté, et dont j'ai apprécié la qualité des échanges, ont été marquées par cette demande d'équité*».

Des solutions nouvelles

Le directeur agricole souhaite également accompagner le développement actuel de la coupe mécanique. «*La coupe en cannes tronçonnées est le meilleur compromis agro-industriel*, souligne-t-il. *Le coût de revient est faible et le canne tronçonnée est la plus facile à travailler en usine. Mais ces machines pourront difficilement opérer sur plus de la moitié des surfaces. Les coupeuses «pays» peuvent prendre le relais sur une bonne partie de l'autre moitié et il reste à former les chauffeurs pour obtenir un travail bien fait. De ce fait, le problème de l'étêtage sera alors en partie résolu quand les chauffeurs maîtriseront mieux les machines. Nous réfléchissons également à des solutions nouvelles : pourquoi ne pas imaginer des tronçonneuses-effeuilleuses, à poste fixe, en bord de champ ou aux balances ? Mon bon sens paysan me dit que les feuilles, qui contiennent de l'azote, du phosphore et du potassium mais peu d'énergie, doivent rester au champ et ne pas rentrer dans les usines.*»

Alain Détappe en bref

Alain Détappe, 49 ans, est né en Picardie, «*dans la betterave et les odeurs sucrées de l'usine voisine*», dit ce fils d'agriculteur. Diplômé de l'école d'ingénieur agronome de Beauvais, il devient ensuite Volontaire du Service National Agricole en Centrafrique, où il travaille à l'implantation des premières cannes à sucre du pays. De retour en métropole, il devient commercial dans les phytosanitaires, puis suit une année d'études en génie de l'environnement à l'école d'agronomie de Rennes. Il entre ensuite dans le groupe SDA, nouvellement créé. Alain Détappe est d'abord en charge du conseil agricole, puis occupe différentes fonctions. Avant d'être nommé à La Réunion, il était directeur des services betteraviers et de l'agronomie pour les neuf sucreries et les douze coopératives du groupe. «*Ce parcours m'a donné le goût du dialogue, de la recherche du consensus et du compromis pour préserver les intérêts de la filière*», explique-t-il. Il a ainsi contribué à relever un défi important pour la filière betterave : la réduction de la «tare-terre», la quantité de terre qui colle aux betteraves après l'arrachage et qui pouvait constituer jusqu'à 25% du poids transporté vers les usines. La mise en place de machines déterreuses en bord de champs a aidé à diminuer considérablement cette masse inutile.

A distance, quand Tereos est devenu actionnaire de Sucrerie de Bois-Rouge, Alain Détappe a également participé à la réflexion sur la mise en place des Pôles canne, «*lieux de rencontres indispensables avec les planteurs : le développement agricole ne se fait pas sur le papier.*»

L'actualité technique des usines

À Bois-Rouge

Cette année, les principaux travaux ont été axés sur deux points : l'amélioration de la productivité et la préservation de l'environnement :

- Les tables d'alimentation et les chaînes ont subi un lifting en profondeur : sablage, réparation et peinture.
- Un des ponts roulants de la sucrerie a également été entièrement rénové et modernisé, avec l'installation d'un ordinateur embarqué. Une première installation française en levage à récupération d'énergie sur ce type de pont. Ce pont peut désormais restituer au réseau jusqu'à 30 % de l'énergie absorbée.
- Le rotor du shredder a été démonté et envoyé en Afrique du Sud pour une réparation complète. Une inspection de l'usure de chaque élément a été effectuée avec remplacement chaque fois que cela a été nécessaire. L'arbre a été contrôlé aux ultrasons.
- Au niveau de la filtration, les équipes de maintenance ont procédé à l'installation du deuxième filtre à bande, le nouveau procédé de filtration des écumes.

Par ailleurs, Sucrerie de Bois-Rouge a entamé des travaux préparatoires à l'aménagement d'une future station d'épuration interne pour le traitement de ses eaux de rejets. Ces travaux vont permettre de réduire, dès cette année, les débits d'eau utilisée et de récupérer toutes les eaux du processus de fabrication du sucre.

Au Gol

De nombreuses améliorations ont été apportées sur l'ensemble du process pour le fiabiliser. Trois chantiers majeurs ont été engagés :

- La puissance d'une table de réception a été accrue pour accompagner l'augmentation du tonnage de cannes tronçonnées et améliorer la régularité d'alimentation de la sucrerie, tout en conservant de bonnes conditions de réception sur le centre du Gol ;
- Des travaux ont également été réalisés afin d'améliorer la qualité des produits ainsi que leur sécurité alimentaire ;
- Enfin l'usine a poursuivi ses efforts d'amélioration des conditions de travail (amélioration des accès, de la sécurité dans l'exploitation des équipements, des vestiaires, des réfectoires).

Le mode de gestion de la distribution des écumes a également été totalement repensé pour que ces écumes retournent en priorité dans les champs de canne en étant mises à disposition des planteurs en quantité suffisante pour leurs plantations.

Le transport des cannes autorisé à 44 tonnes

Le transport des cannes bénéficie pour la première fois d'une autorisation de portée locale (APL) portant le poids roulant autorisé de 40 à 44 tonnes.

Le préfet de La Réunion a signé le 5 juillet 2010 une autorisation de portée locale portant le poids roulant autorisé (véhicule et marchandises) du transport des cannes à 44 tonnes au lieu de 40 tonnes. L'augmentation de la capacité de chargement des cachalots apporte un gain de productivité au transport des cannes. Mais c'est aussi un gain environnemental et pour la sécurité routière. La diminution du nombre de rondes entre les plates-formes et les usines signifie moins de circulation des cachalots sur les routes et moins d'émission de gaz à effet de serre. A titre d'exemple, en 2008, le nombre de mouvements de cachalots pendant la campagne sucrière dépassait 88 000 pour une consommation en carburant dépassant un million de litres*.

Cette autorisation de portée locale précède de peu le changement de réglementation en la matière qui doit intervenir avant la fin de l'année. A la suite de la fronde du monde paysan d'avril en métropole, le Président de la République a en effet annoncé le passage à 44 tonnes parmi les mesures de soutien à l'agriculture. Mais le décret devant généraliser et fixer les conditions de cette mesure ne sera pas signé avant la saison betteravière (qui s'étend de septembre à décembre). En attendant, une circulaire ministérielle autorise les préfets à prendre des autorisations de portée locale, dérogatoires de la réglementation en vigueur fixant le poids limite autorisé à 40 tonnes. De telles APL existent et sont renouvelées depuis plusieurs années dans certains départements métropolitains, et notamment les départements betteraviers.

* Source : Etude sur la consommation d'énergie finale pour le transport d'énergie, les transports publics de personnes, le transport de la canne et le transport des déchets, (ARER, 2009).



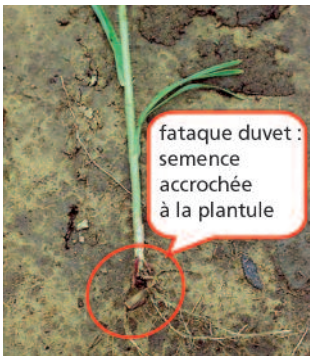
Mauvaises herbes

Fataques : lutter contre les intruses

La ressemblance des fataques avec la canne rend d'autant plus difficile leur désherbage chimique. Des moyens de lutte préventive sont toutefois efficaces.

La **fataque** «*Panicum maximum*» et la **fataque duvet** «*Rottboellia cochinchinensis*» sont en première ligne sur le front des adventices les plus redoutées des planteurs réunionnais. Elles appartiennent comme la canne à la famille des Poacées (synonyme de graminées). Leurs noms botaniques et vernaculaires méritent que l'on s'y attarde. Le mot «fataque», propre aux créoles réunionnais et mauricien, provient du malgache fatakana, et désigne de grandes graminées proches du roseau. Leurs noms d'espèce évoquent leur grande taille (elles peuvent atteindre jusqu'à 4 mètres de hauteur) : *maximum* pour la fataque, *exaltata* pour la fataque duvet.
Ces deux graminées sont très répandues sous les tropiques. Leur appellation antillaise nous renseigne d'ailleurs sur leur origine. Aux Antilles françaises, la **fataque** est l'«herbe de Guinée». Cette graminée vivace est originaire des savanes africaines et sud-américaines. Domestiquée, elle est devenue une importante culture fourragère tropicale, dont il existe de nombreuses variétés commerciales. Elle a spontanément conquis d'autres espaces, en bordure des routes et des chemins, sur les talus, et dans certaines cultures, notamment les plantations de ligneux et autres cultures pérennes, dont la canne à sucre.

La **fataque duvet** est appelée «grande herbe à riz» aux Antilles. Graminée annuelle à grosses graines, elle est d'origine asiatique (son nom botanique évoque la Cochinchine). Ses semences se mélangeant facilement avec les semences de riz, sa dissémination à travers les tropiques a suivi celle du riz pluvial. Les gaines de ses feuilles étant hérissées de poils raides qui deviennent durs comme du verre, elle n'a pas été domestiquée. Elle pose localement de très sérieux problèmes dans les cultures de canne à sucre ou de maïs.



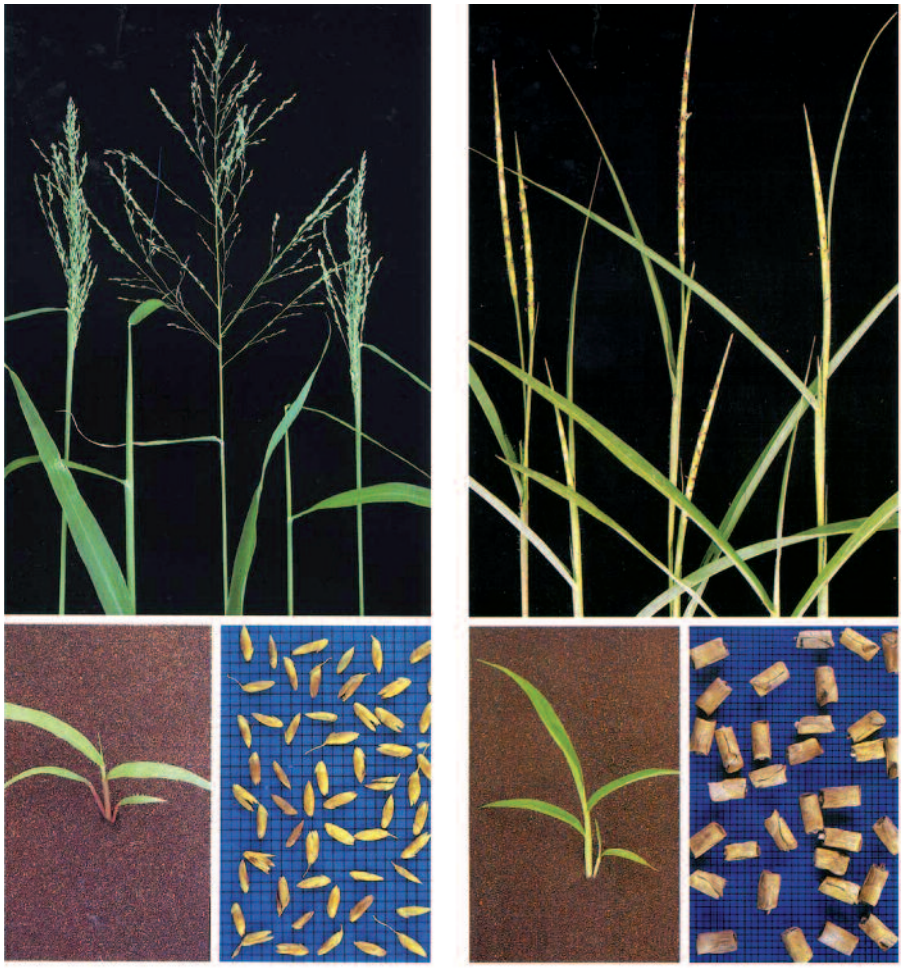
Graine de fataque duvet encore rattachée à la lantule.

Comment les reconnaître

Les deux fataques sont difficiles à distinguer au stade plantule ou juvénile (photo 1) même si pour la **fataque duvet**, la semence reste longtemps accrochée à la plantule (photo 2). Elles ont une forte capacité de tallage et tendent à former de puissantes touffes qui deviennent difficiles à arracher ou sectionner. La fataque duvet porte comme le maïs des racines adventives (en échasse) aux nœuds inférieurs. Leurs inflorescences sont faciles à distinguer, en panicule très aérienne pour la fataque (d'où le nom de genre *Megathyrsus* : grosse inflorescence pyramidale), en queue de lézard pour la fataque duvet.

Comme la canne à sucre, la **fataque** est **vivace**. Elle produit de **très nombreuses graines** viables, dispersées par les eaux et les oiseaux. Cette herbe est donc une «cumularde» : dissimulée dans les plantations, elle peut s'y régénérer comme les cannes après chaque coupe (première stratégie), tout en y produisant un maximum de semences candidates à la dispersion (seconde stratégie de colonisation). La fructification peut être atteinte en moins de trois mois et durer grâce aux ramifications des chaumes et aux rejets qui prennent la relève.

La **fataque duvet** est une espèce annuelle se multipliant **uniquement par graines**. Sa population est également composée d'une diversité de biotypes (dont certains sont dépourvus de poil sur la gaine, ce qui ne facilite pas leur identification). Sa production de graines est modeste par rapport à celle de la fataque mais elle peut les projeter à 3 mètres de distance. Elle se fane sans se régénérer à partir de la



A gauche, la fataque et à droite la fataque duvet. La maille sous les graines est d'un millimètre de côté, ce qui permet d'apprécier et comparer la taille des graines. (source : H. Lorenzi)

souche, mais ses semences peuvent survivre jusqu'à cinq ans dans le sol et émerger même enfouies à plus de 15 cm de profondeur, une stratégie efficace pour sévir durablement dans les plantations.
La **fataque** est très fréquente dans la plupart des zones cannières de La Réunion, y compris dans les zones relativement sèches, mais se raréfie à haute altitude. La **fataque duvet** préfère les milieux assez humides et monte jusqu'à 1 000 m d'altitude.
Outre la concurrence qu'elles peuvent exercer vis-à-vis de la canne à sucre lorsqu'elles sont présentes à forte densité sur de jeunes cannes, elles sont aussi capables de pousser et fructifier à l'ombre de cannes plus grandes, et y faire souche dans le cas de la fataque. Lorsqu'elles sont présentes à la récolte, elles abaissent la richesse en coupe mécanique et gênent la coupe manuelle.

Moyens de lutte

Lorsque les fataques sont installées dans une plantation de canne, il devient très difficile de s'en débarrasser, que ce soit par des moyens chimiques, mécaniques ou manuels. **Les approches préventives sont donc à privilégier**.
La préparation de la plantation doit être soignée, pour détruire à la fois les vieilles souches de canne et celles des fataques lorsqu'il y en a. Quel que soit le mode de préparation, entièrement mécanique, ou mixte avec utilisation de glyphosate pour dévitaliser les souches de canne et de fataque, il faut **s'assurer de la destruction totale et définitive des souches**. Un traitement de rattrapage est parfois nécessaire.
Le faux-semis aide à se débarrasser, à bon compte, **mécaniquement ou chimiquement**, d'une première vague de levées, toutes adventices confondues. Après la plantation, la nouvelle gamme d'herbicides de pré-levée, récemment enrichie du Sencoral, aide à se prémunir pendant un à trois mois contre l'infestation d'assez nombreuses adventices. Il est recommandé d'**utiliser des mélanges binaires** (deux produits) pour élargir les spectres d'efficacité de ces herbicides (Voir tableau). Cependant, même combinés, l'effet de ces herbicides ne peut être garanti. Leur choix doit être fait en fonction de la flore attendue, en s'aidant des dépliants disponibles dans les Pôles canne (dépliant diffusé avec Caro Canne n°18). Il faut naturellement veiller à traiter dans le respect des bonnes pratiques agricoles. L'humidité du sol est importante pour l'efficacité de la plupart des herbicides de pré-levée disponibles, seul le Merlin tolère des conditions plus sèches.
Lorsque la protection du traitement de pré-levée s'estompe et que de nouvelles levées tardives surviennent, ou lorsque le traitement de pré-levée n'a pas eu lieu et que l'on constate des levées de graminées, **le seul graminicide de post-levée actuellement disponible en culture de canne est l'Asulox**. Utilisé avec du 2,4-D, son efficacité n'est que moyenne sur la fataque et insuffisante sur la fataque duvet. **Utilisé avec du Callisto ou du Camix, son efficacité est bonne sur la fataque et moyenne sur la fataque duvet**. Ces traitements sur graminées se feront toujours au stade de quelques feuilles, avant leur montaison.
Sur des cannes de plus de 3 mois, il reste une ultime possibilité de faire un traitement dirigé avec un produit de contact non sélectif comme le Basta. L'utilisation d'un cache est alors indispensable. Un passage ultérieur dans les cannes déjà grandes peut-être nécessaire pour éliminer, à la gratte ou par arrachage manuel, les souches rescapées des entretiens antérieurs ou ayant levé tardivement.
Sur repousses, **la paille de canne semble limiter assez efficacement les levées de la fataque**. Encore faut-il que cette paille soit présente en quantité suffisante et bien répartie. Par contre, la fataque duvet, forte des réserves accumulées dans ses grosses graines, semble percer plus facilement à travers la paille : ces observations sont encore à confirmer.
Les fataques sont donc une fatalité en culture de canne à sucre, mais pas forcément fatales, loin s'en faut. Donc pas de «panique maximale», mais une vigilance permanente doit être de mise, car elles profitent de la moindre brèche pour se réintroduire dans les champs à partir des talus de bordure pour tenter de coloniser même des parcelles bien tenues.

Les caractéristiques morphologiques des deux fataques sont décrites et illustrées en détail dans www.canne-progres.com, section mauvaises herbes, en cliquant sur Panicum maximum et Rottboellia exaltata dans la liste déroulante.

Terminologie

Nom botanique	Synonyme	La Réunion	Antilles
Panicum maximum Jacq.	*Megathyrsus maximus (Jacq.) B.K. Simon & S.W.L. Jacobs*	fataque	herbe de Guinée
Rottboellia cochinchinensis (Lour.) W.Clayton	*Rottboellia exaltata L.f.Jacobs*	fataque duvet	grande herbe à riz

Produits disponibles

Produit commercial		Nom matières actives	*Panicum maximum*	*Rottboellia cochinchinensis*
Nom	dose (l ou kg/ha)		Fataque	Fataque duvet
Camix	*3,75*	*(S-métolachlore + mésotrione)*		
Prowl + Sencoral	*3,0 + 1,0*	*pendiméthaline + métribuzine*		
Prowl + Camix	*3,0 + 3,75*	*pendiméthaline + (S-métolachlore + mésotrione)*		
Mercantor Gold + Camix	*0,5 + 3,75*	*S-métolachlore + (S-métolachlore + mésotrione)*		
Merlin + Mercantor Gold	*0,10 + 2,0*	*isoxaflutole + S-métolachlore*		
Prowl + Sencoral	*3,0 + 1,0*	*pendiméthaline + métribuzine*		
Prowl + Mercantor Gold	*3,0 + 2,0*	*pendiméthaline + S-métolachlore*		

Efficacité bonne moyenne nulle

Interprofession

La protection du foncier agricole des DOM se joue à Paris

Dans une démarche commune, le CPCS, la Chambre d'agriculture, la FRCA Réunion et la SAFER en appellent aux parlementaires réunionnais sur les enjeux spécifiques de la Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) pour La Réunion et pour les DOM en général.



De nouveaux moyens juridiques pour protéger le foncier agricole dans les DOM.

Alors que l'élaboration du texte de la LMAP touche à sa fin, les acteurs du monde agricole réunionnais sont plus que jamais mobilisés. Dans un courrier commun, ils en appellent aux parlementaires (députés et sénateurs) pour soutenir en particulier l'article 24 de la loi*. Cet article ouvre en effet la voie à une ordonnance DOM qui donnera de nouveaux moyens juridiques pour protéger le foncier agricole en luttant contre les déclassements, le morcellement des terres et les friches.

Où en est-on de l'examen du projet de LMAP ? Après son passage devant le Sénat, il a été adopté par l'Assemblée nationale le 7 juillet. Il a ensuite été soumis à une commission mixte paritaire parlementaire (réunissant députés et sénateurs) chargé de parvenir au texte qui sera soumis au parlement avant la fin de l'année. C'est dans ce contexte que s'est située la nouvelle initiative des acteurs réunionnais, adressée également au gouvernement.

Pour préserver les espaces agricoles, la création d'une commission de protection des terres agricoles présidée par le préfet et l'adaptation de la procédure des terres incultes font partie des mesures pour l'agriculture des DOM retenues par le Conseil Interministériel de l'Outre-mer (CIOM) en novembre 2009, suite aux Etats Généraux de l'Outre-Mer. Ces mesures feront l'objet de l'ordonnance DOM qui doit décliner l'article 24 en «outils opérationnels et moyens de contrôles appropriés». Après avoir rappelé la situation particulière des DOM, où la pression sur le foncier agricole est plus forte qu'en métropole, les acteurs du monde agricole réunionnais ont tenu à rappeler, dans leur courrier, les moyens indispensables pour agir efficacement. Ils demandent que la future «Commission départementale de la consommation des espaces agricoles» pèse d'un poids décisif sur les demandes de déclassements de terrains agricoles. Il faut que «*ce soit bien un avis conforme qui lui soit demandé à l'occasion des nouveaux déclassements*», jugent-ils. En matière de procédure de mise en valeur de terres incultes, «*il est nécessaire de simplifier la procédure et de confier au représentant de l'Etat un droit d'expropriation plus rapide à mettre en œuvre*». Contre le risque des friches spéculatives, ils réclament un encadrement strict du morcellement des terres agricoles.

Les signataires du courrier attirent par ailleurs l'attention des parlementaires sur les «conflits d'usage» apparus entre agriculture et production d'énergie photovoltaïque ou éolienne à La Réunion. Ils suggèrent de compléter l'article 24 sur ce point. «*Dans le contexte insulaire de nos départements, ces projets conduisent à détruire du foncier agricole alors que des zones non-agricoles pourraient être utilisées pour ces installations*» soulignent-ils. Enfin Ils sont unis pour soutenir la réforme des missions et des financements des Chambres d'agriculture des DOM prévue par le texte de loi.

Le monde agricole réunionnais a par ailleurs permis d'engager un débat de fond sur la question de l'agriculture dans les départements d'outre-mer. Ainsi, dans un délai d'un an, le gouvernement devra remettre un rapport sur ce sujet pour préparer un texte législatif spécifique sur la modernisation agricole des DOM.

** Devenu depuis l'article 93*

L'aide aux engrais non reconduite en 2010

Le CPCS a décidé de ne pas reconduire l'aide à l'achat d'engrais qui était de 30% du montant de la facture. Devant, d'une part, l'amenuisement des fonds affectés à cette aide et, d'autre part, la baisse des prix des engrais, le CPCS a estimé que cette aide ne s'imposait plus. Cette aide exceptionnelle n'avait pas vocation à durer. Elle avait été mise en place en 2008 suite au cyclone Gamède, reconduite en 2009, pour permettre aux agriculteurs de faire face à l'explosion du coût des engrais. Une hausse brutale à laquelle s'ajoutait l'augmentation générale des intrants et du carburant, dans un contexte aggravé par les mauvais résultats de la campagne 2007.

Deux nouveaux collaborateurs au CTICS

Stéphanie Damour, responsable de la relation clients



Stéphanie Damour succède à Nadège Guilbot pour le suivi et l'animation de la relation planteurs du centre technique. Titulaire d'un BTS agricole, cette nouvelle collaboratrice du CTICS connaît parfaitement son sujet puisqu'elle a assuré pendant cinq ans la relation avec les planteurs de Sucrerie de Bois-Rouge (gestion des achats de canne et conseil technique aux planteurs au sein du Pôle canne de Bois-Rouge). Stéphanie Damour a pris ses fonctions au mois de juin.

Nicolas Verrier, auditeur process



Avec cette nouvelle campagne, le CTICS a décidé de renforcer le suivi de l'application du protocole de mesure de richesse et d'étudier, si nécessaire, les moyens d'en améliorer le fonctionnement. Cette mission a été confiée à Nicolas Verrier qui a rejoint le CTICS à la fin du mois de mai en tant qu'auditeur process. Il s'agit d'une démarche couvrant l'ensemble du processus et de ses acteurs, agents du CTICS, planteurs et industriels. Issu d'une école de gestion et de commerce, Nicolas Verrier est à La Réunion depuis 4 ans et vient d'un secteur d'activité extérieur à la canne, la grande distribution, où il a occupé divers postes à responsabilité de gestion et de management. Il apporte au CTICS son expertise dans la mise en place et l'audition des process opérationnels.

Services en ligne du CTICS : les résultats de campagne au jour le jour

La modernisation du CTICS, concentrée sur les équipements des plates-formes, s'est également portée sur les services aux planteurs. Depuis quelques années, vous pouvez consulter vos résultats de campagne par le biais d'internet. Tonnage et richesse des apports faits dans la journée sont en effet disponibles dès le soir sur le site www.ctics.fr. Le planteur accède à ses informations personnelles par un numéro d'identification et avec un code d'accès personnalisé, à demander au service informatique du CTICS. Cette demande se fait en ligne ou par téléphone ou via le Pôle canne. Le code est généralement retourné dans la journée. La confidentialité est garantie. L'accès se fait dès la page d'accueil. Chaque planteur peut visualiser et télécharger (sous format Excel) les tableaux récapitulatifs de ses livraisons : par jour, par semaine, ou le cumul depuis le début de campagne. Ainsi, ce qu'il était d'usage de consulter sur les panneaux d'affichage des laboratoires le lendemain des livraisons, peut désormais être consulté chez soi : brix, richesse, pureté et valeur marchande de la canne.



eRcane mobilise des compétences internationales

Dans le cadre de ses formations, eRcane fait régulièrement appel à des compétences internationales pour favoriser les échanges d'expérience. Ce fut notamment le cas en juin, avec la venue à La Réunion de Raoul Lionnet, chargé d'animer une session de formation destinée aux chefs de quart de la sucrerie du Gol.

Raoul Lionnet, 66 ans, est actuellement retraité en Australie après une longue carrière dans l'industrie sucrière sud-africaine. Ce Mauricien de naissance est arrivé à l'âge de 21 ans en Afrique du Sud, où il a suivi des études de technologie sucrière et de chimie avant d'intégrer le groupe Huletts Sugar. Il a ensuite rejoint l'institut de recherche SMRI (Sugar Milling Resarch Institute), où il a travaillé pendant vingt-deux ans, avant de terminer sa carrière comme consultant pour le groupe Tongatt Huletts Sugar. Installé en Australie, il continue à y proposer des formations en chimie sucrière et a répondu avec plaisir à la sollicitation d'eRcane. Raoul Lionnet est en effet un familier de La Réunion, où il venait régulièrement, dans les années 80 et 90, dans le cadre d'un partenariat entre le SMRI et le CERF. «*La filière a fait des pas de géant, l'atmosphère est beaucoup plus décontractée qu'autrefois, de nombreux problèmes ont été résolus dans les sucreries*, a-t-il constaté après avoir visité Bois-Rouge et Le Gol. *Je suis heureux de voir eRcane employer de jeunes ingénieurs enthousiastes et très bien formés, j'ai été impressionné par la valorisation des co-produits de la canne, par le développement de la production d'électricité et de sucres spéciaux... et par la qualité de la présentation des nouveaux rhums !*»



Raoul Lionnet, une longue expérience sud-africaine.

> Guadeloupe et Martinique
Campagne 2010 décevante

La campagne sucrière 2010 s'est achevée fin juin aux Antilles sur des résultats décevants. Les deux usines guadeloupéennes (Gardel et Marie-Galante) ont broyé 676 000 tonnes de canne. Si ce chiffre est en augmentation par rapport à l'année précédente (634 000 tonnes en 2009), il ne satisfait pas les responsables de la filière. La campagne de l'année dernière avait en effet été perturbée par le mouvement social «anti-pwofitasyon» : la coupe avait commencé avec un mois et demi de retard. Les mauvaises conditions climatiques (alternance de fortes pluies et de sécheresse sévère), mais aussi divers incidents industriels, expliquent ce mauvais résultat.
De même, l'unique sucrerie martiniquaise (Le Galion) a broyé 70 000 tonnes de canne, contre 89 500 l'an passé. L'usine produit à la fois du sucre, du jus et de la mélasse pour les distilleries. Une partie des planteurs livrent directement leurs cannes aux distilleries.

> Maurice
Inquiétudes foncières

Thierry Merven, président de la Chambre d'agriculture de l'île Maurice, a tiré la sonnette d'alarme, fin juin, en raison de la dépréciation de l'euro par rapport à la roupie. Si la tendance perdure, les revenus du sucre pourraient baisser de 12% cette année, alors que la filière mauricienne est en pleine restructuration pour s'adapter à la baisse de 36% du prix d'écoulement garanti par l'Europe.
La Chambre d'agriculture a d'autre part attiré l'attention sur la réduction continue des surfaces plantées en cannes : 9 000 hectares ont été perdus entre 2005 et 2009, représentant une production de 750 000 tonnes de canne.

De la vinasse à l'engrais solide

Une société mauricienne, Evapo Ltd, a été constituée dans le but de transformer la vinasse de la sucrerie de Belle Vue (Harel Frères) en concentré solide, qui servira ensuite à la fabrication d'engrais. Deux bacs d'évaporation, d'une contenance de 14 000 m^3 chacun, alimenteront une plate-forme de mélange de fertilisants.

> Afrique du Sud
Redistribution des terres en cours

Depuis 1994, date de la fin de l'apartheid, 19% des terres plantées en cannes ont été redistribuées à des planteurs noirs. L'objectif est la redistribution de 30% des surfaces cannières totales. La South African Sugar Association (SASA) souhaite que ce mouvement s'accélère : les investissements dans les exploitations agricoles visées par la redistribution ont en effet tendance à baisser. L'augmentation du coût des intrants a d'autre part provoqué un certain découragement : le nombre de planteurs de canne a diminué de 20% en cinq ans. La production devrait s'élever à 18,7 Mt cette année, contre 21,8 Mt lors de la campagne précédente. Une remontée à 2,24 Mt est toutefois attendue en 2011.

Des solutions pour valoriser la canne

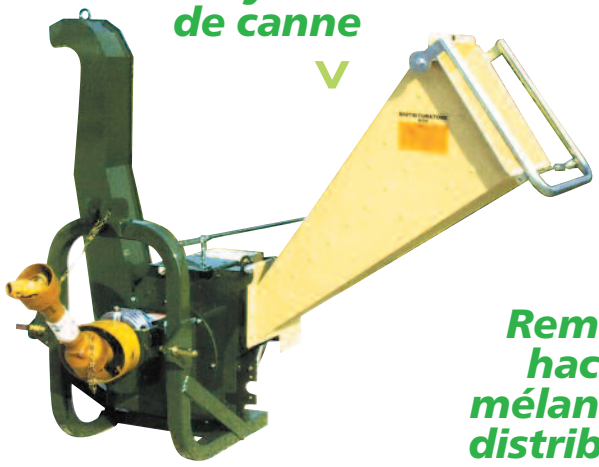
< Presses





Tubulaire >

Broyeur de canne



Remorque hacheuse mélangeuse distributrice >





< Andainer

SICALAIT

Bourg Murat PK27
Plaine des Cafres - La Réunion
Tél : 0262 59 35 30
Fax : 0262 59 08 49

Groupama Santé Active

CRÉONS LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ QUI VOUS VA LE MIEUX.

2 mois offerts*

Jusqu'au 10 octobre 2010



N°Azur 0 810 261 261

coût d'un appel local depuis un poste fixe

www.groupama.fr

*** Offre soumise à conditions valable jusqu'au 10 octobre 2010 pour la souscription d'un nouveau contrat d'assurance santé.**

Groupama

Toujours là pour moi.

Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles - Entreprise régie par le Code des Assurances. Document et visuels non contractuels. Crédits : Corbis/Getty - Illustration : Odeka/Agence Christophe – Juillet 2010 - Bering